



Relevé de décisions du Conseil d'Administration
Séance du 22 juin 2017
- Rennes -

Référence	RD_DIR_CA 2017_06_22
Révision	0
Date d'application	22 juin 2017
Version	1

Pour information :

24 membres présents et 6 membres représentés sur 31 membres en exercice.

Délibérations	Détails des votes	Observations															
➤ Le CA approuve le procès-verbal de la séance du 28 février 2017.	unanimité	Publication (site web)															
➤ Moyennant un amendement proposé en séance, le CA approuve la modification du règlement intérieur relative au bureau du Conseil d'administration.	unanimité	Diffusion du RI modifié															
➤ Le CA valide les modalités de sélection en master pour l'année universitaire 2017-2018, de la manière décrite ci-après : <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">M1 du master santé publique</th> <th style="text-align: center;">M1 du MPH</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Capacités d'accueil</td> <td style="text-align: center;">40 places</td> <td style="text-align: center;">30 places</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Calendrier fixant la période d'inscription en master</td> <td style="text-align: center;">21 avril au 21 mai 2017</td> <td style="text-align: center;">27 janvier au 27 février 2017</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Dates du jury de sélection</td> <td style="text-align: center;">Entre le 6 et le 13 juin 2017</td> <td style="text-align: center;">mi-mars 2017</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Modalités de recrutement</td> <td> 1^{ère} étape : Vérification administrative des dossiers par le Service Scolarité 2^{ème} étape : Jury de sélection (vérification des prérequis par une commission pédagogique d'admission) </td> <td> 1^{ère} étape : Vérification administrative des dossiers par la Direction des relations internationales 2^{ème} étape : Jury de sélection (vérification des prérequis par une commission pédagogique d'admission) </td> </tr> </tbody> </table>		M1 du master santé publique	M1 du MPH	Capacités d'accueil	40 places	30 places	Calendrier fixant la période d'inscription en master	21 avril au 21 mai 2017	27 janvier au 27 février 2017	Dates du jury de sélection	Entre le 6 et le 13 juin 2017	mi-mars 2017	Modalités de recrutement	1^{ère} étape : Vérification administrative des dossiers par le Service Scolarité 2^{ème} étape : Jury de sélection (vérification des prérequis par une commission pédagogique d'admission)	1^{ère} étape : Vérification administrative des dossiers par la Direction des relations internationales 2^{ème} étape : Jury de sélection (vérification des prérequis par une commission pédagogique d'admission)	unanimité	Régularisation suite au report lors de la séance du 28/02/2017
	M1 du master santé publique	M1 du MPH															
Capacités d'accueil	40 places	30 places															
Calendrier fixant la période d'inscription en master	21 avril au 21 mai 2017	27 janvier au 27 février 2017															
Dates du jury de sélection	Entre le 6 et le 13 juin 2017	mi-mars 2017															
Modalités de recrutement	1^{ère} étape : Vérification administrative des dossiers par le Service Scolarité 2^{ème} étape : Jury de sélection (vérification des prérequis par une commission pédagogique d'admission)	1^{ère} étape : Vérification administrative des dossiers par la Direction des relations internationales 2^{ème} étape : Jury de sélection (vérification des prérequis par une commission pédagogique d'admission)															

➤ Le CA approuve le renouvellement de l'adhésion institutionnelle à l'Université Bretagne Loire (UBL) pour 2017.	unanimité	
➤ Le CA approuve le renouvellement de l'adhésion institutionnelle à l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) pour 2017.	unanimité	
➤ Le CA décide de donner de délégation au Directeur afin de décider : <ul style="list-style-type: none"> • de la participation de l'EHESP à des organismes dotés de la personnalité morale, dans la limite de 15.000 € annuels, qu'il s'agisse de la 1ère adhésion ou de son renouvellement, • de l'adhésion individuelle d'un personnel de l'EHESP, dans la limite de 1.500 € annuel à condition, d'une part, que l'adhésion des personnes morales ne soit pas autorisée par les statuts de l'organisme considéré et, d'autre part, que cette adhésion revête un intérêt collectif pour l'EHESP, qu'il s'agisse de la 1ère adhésion ou de son renouvellement. 	unanimité	Chaque année, le directeur rend compte au CA des décisions prises dans le cadre de ces délégations
➤ Le CA approuve le rapport d'activité 2016 de l'EHESP.	unanimité	Diffusion
➤ Le CA approuve le bilan social de l'année 2016.	unanimité	Diffusion
➤ Dans le cadre de la concession de service public pour la restauration, le CA approuve : <ul style="list-style-type: none"> • la procédure de publicité et de mise en concurrence conduite, • le choix de la société ANSAMBLE, • le Contrat de concession pour l'exploitation du service de restauration de l'EHESP. Le CA autorise le Directeur à signer le Contrat de concession.	9 voix pour 21 abstentions	Mise en place de la concession à compter du 21 août 2017
➤ Le CA approuve les tarifs de la formation continue pour 2018.	unanimité	Intégration au nouveau catalogue FC et application en 2018
➤ Le CA approuve les tarifs hôteliers présentés et applicables à compter du 21 août 2017.	23 voix pour 3 voix contre 4 abstentions	Application à compter du 21 août 2017
➤ Le CA approuve le tarif individuel de 600 € pour la participation au colloque BSQF 2017, organisé par l'EHESP du 1 ^{er} au 6 octobre 2017.	unanimité	

<p>➤ Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le CA approuve la procédure interne d'élaboration du budget initial 2018, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de cadrage budgétaire interne à destination des responsables des centres de responsabilité de l'EHESP : <i>mi-juillet 2017</i> • Rencontres budgétaires internes avec chaque centre de responsabilité portant sur l'exécution de l'exercice en cours et les projections 2017 et suivantes : <i>septembre 2017</i> • Arbitrage budgétaire en comité de direction : <i>novembre 2017</i> • Présentation du budget initial 2018 : <i>Conseil d'Administration du 14 décembre 2017</i> 	<p>unanimité</p>	
---	------------------	--

N.B : *Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de ce CA du 22 juin 2017 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.*